

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION  
PROJET DE RÈGLEMENT PC-2775-60-PD1

À toutes les personnes intéressées par le projet de règlement PC-2775-60-PD1 modifiant le Règlement de zonage PC-2775 afin de permettre l'usage « centre de soins canin » dans la zone commerciale C1 (Plaza Pointe-Claire) :

AVIS public est, par les présentes, donné par la soussignée, Danielle Gutierrez, assistante greffière pour la Ville de Pointe-Claire, de ce qui suit :

1. Le **10 septembre 2019**, le conseil municipal a adopté le premier projet de règlement PC-2775-60-PD1, intitulé « Règlement modifiant le Règlement de zonage PC-2775 afin de permettre l'usage « centre de soins canin » dans la zone commerciale C1 (Plaza Pointe-Claire) ».
2. Le **1 octobre 2019**, à 19h30 où dès que possible par la suite, le conseil municipal tiendra une assemblée publique de consultation au sujet de ce projet de règlement à la salle du conseil de l'Hôtel de Ville de Pointe-Claire, sise à 451, boulevard Saint-Jean, à Pointe-Claire.
3. Au cours de cette assemblée, le maire ou une autre personne désignée par lui à cette fin, expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
4. Cette modification au Règlement PC-2775 est faite dans le but de permettre, dans la zone commerciale C1 (Plaza Pointe-Claire) un centre de soins canin ayant une distance minimale de 75 mètres (246 pieds) de tout bâtiment résidentiel existant.
5. La disposition de ce projet de règlement relative à l'usage est sujette à une approbation référendaire.
6. Le projet de règlement et l'illustration de la zone C1 et des zones contiguës peuvent être consultés au bureau du service des affaires juridiques et du greffe, situé à l'Hôtel de Ville de Pointe-Claire, 451 boulevard Saint-Jean, Pointe-Claire du lundi au jeudi de 8h00 à midi et de 12h45 à 16h30 et le vendredi, de 8h à midi, à l'exception des jours fériés, ainsi que sur le portail de la Ville, au [www.pointe-claire.ca](http://www.pointe-claire.ca).

La description sommaire de la zone concerné est ci-après indiquée:

Zone concernée / Concerned Zone	Zones contiguës / Contiguous zones	Description de la zone concernée / Description of concerned zone
C1	Ra32, Re17, Pb6, Pc2, U2, U3	Située au Nord de l'Autoroute 20, au sud de l'avenue Drake, à l'est du boulevard Saint Jean et à l'ouest de l'avenue Maywood.  Located north to Highway 20, south of Drake Avenue, east of Saint-Jean Boulevard and west of Maywood Avenue.



Donné à Pointe-Claire, ce 18 septembre 2019.

PUBLIC NOTICE

PUBLIC CONSULTATION MEETING  
DRAFT BY-LAW PC-2775-60-PD1

To the persons interested in the draft by-law PC-2775-60-PD1 amending Zoning By-law PC-2775 in order to allow a “canine care center” use in commercial Zone C1 (Plaza Pointe-Claire):

NOTICE is hereby given by the undersigned, Danielle Gutierrez, Assistant City Clerk for the City of Pointe-Claire, as follows:

1. On **September 10, 2019**, Municipal Council adopted the first draft by-law PC-2775-60-PD1, entitled “By-law amending Zoning By-law PC-2775 in order to allow a “canine care center” use in commercial Zone C1 (Pointe-Claire).”
2. On **October 1, 2019** at 7:30 p.m. or as soon as possible afterwards, the City Council will hold a public consultation meeting with respect to this draft by-law, in the City Hall Council Chambers located at 451 Saint-Jean Boulevard, in Pointe-Claire.
3. During this meeting, the Mayor, or another person designated by the Mayor for this purpose, will explain the first draft of the by-law and hear any person or body wishing to express an opinion.
4. The purpose of this amendment to By-law PC-2775 is to allow, in commercial Zone C1 (Plaza Pointe-Claire), a canine care center having a minimal distance of 75 meters (246 feet) from any existing residential building.
5. The provision of this by-law related to the use is subject to approval by way of referendum.
6. The first draft by-law and the illustration of Zone C1 and of the contiguous zones may be consulted at the office of the Legal Affairs and City Clerk Department, located at Pointe-Claire City Hall, 451 St-Jean Boulevard, from Monday to Thursday from 8:00 am until noon and from 12:45 p.m. until 4:30 p.m. and on Friday from 8:00 am until noon with the exception of holidays as well as on the City portal at [www.pointe-claire.ca](http://www.pointe-claire.ca).

The summary description of the concerned zone is hereinafter indicated:

Zone concernée / Concerned Zone	Zones contiguës / Contiguous zones	Description de la zone concernée / Description of concerned zone
C1	Ra32, Re17, Pb6, Pc2, U2, U3	<p>Située au Nord de l'Autoroute 20, au sud de l'avenue Drake, à l'est du boulevard Saint Jean et à l'ouest de l'avenue Maywood.</p> <hr/> <p>Located north to Highway 20, south of Drake Avenue, east of Saint-Jean Boulevard and west of Maywood Avenue.</p>



Given in Pointe-Claire, this September 18, 2019.

Danielle Gutierrez, OMA  
Assistante greffière / Assistant City Clerk